

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant designation d'un suppléant du Juge de Paix.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Officier de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Arrêté ministériel fixant l'heure légale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Obsèques d'un Consul de Monaco.
VI^e Grand Prix Automobile.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Tristan et Ysolde.
Dans les Concerts.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.570

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 7 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;
Sur les propositions du Premier Président de la Cour d'Appel et du Procureur Général ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. René Gilles, Juge au Tribunal de Première Instance, suppléera le Juge de Paix absent ou empêché.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-deux mars mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.571

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Albert Houtart, Secrétaire Général de la Fédération Cynologique Internationale, est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois mars mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.572

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. le Comte de Danné, Président de la Société Centrale Canine de France, Vice-Président de la Fédération Cynologique Internationale ;

W. L. Mac Candlish, Chairman du Kennel Club Anglais ;

Clifford J. Makower, Conseiller technique de la Société Canine de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois mars mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.573

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Oscar Lindberg, Intendant des Services personnels de S.M. le Roi de Suède, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-quatre mars mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Not's, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les Ordonnances Souveraines du 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 13 mars 1934 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Dans la nuit du 7 au 8 avril, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2.

L'heure normale sera rétablie dans la nuit du 6 au 7 octobre, à 24 heures.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mars mil neuf cent trente-quatre.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.

ECHOS & NOUVELLES

M. Louis Crovetto, Consul de Monaco à Nice, est décédé, vendredi dernier, à l'âge de 74 ans. Appartenant à une vieille famille monégasque, mais installé dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes depuis 55 ans environ, il jouissait de l'estime et de la sympathie générale dans cette ville où il occupait une situation enviée.

Nommé Consul de son pays natal le 4 octobre 1920, il était Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles et Commandeur du Mérite Agricole.

Sa mort met en deuil de nombreuses familles monégasques.

Ses obsèques ont eu lieu samedi après-midi, au milieu d'une affluence émue.

S. A. S. le Prince S'est fait représenter par le Consul Général, Adjoint aux Relations Extérieures, qu'il avait chargé d'exprimer Ses condoléances à la famille.

Dans le long cortège on notait la présence de M. Aurégliia, Maire de Monaco, de M. Jacques Raymond, Adjoint, et de M. Marcel Médecin, Conseiller Communal.

Parmi les personnalités niçoises, on remarquait M. Jean Médecin, Maire de Nice et Député des Alpes-Maritimes, et les Adjointes au Maire ; M. Gervais, Secrétaire Général, représentant le Préfet des Alpes-Maritimes ; M. Léon Baréty, Député ; MM. les Consuls d'Italie, de Belgique, de Suisse, de Finlande, de Pologne, etc.

La levée du corps s'est faite au domicile mortuaire à 16 h. 45. La cérémonie funèbre a été célébrée à l'Eglise Saint-Pierre-d'Arène où a eu lieu la dislocation du cortège.

Le corps a été inhumé au cimetière de Cimiez dans un caveau de famille.

Pour la sixième fois le Grand Prix Automobile de Monaco, organisé par l'Automobile Club de Monaco sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, avec le concours de l'International Sporting Club, a été disputé lundi dernier.

Cette épreuve avait attiré dans la Principauté une foule qu'on peut évaluer à 120.000 personnes. Les tribunes dressées le long du parcours offraient près de 10.000 places assises qui avaient toutes été retenues à l'avance.

Le temps, menaçant dans la matinée, s'est levé dans l'après-midi et a contribué à l'éclat de cette magnifique manifestation sportive.

Comme d'usage, toutes les mesures avaient été prises pour assurer la régularité de la course et prévenir toutes les possibilités d'accident.

Un service d'ordre dont la perfection a été très remarquée, a réglé, à l'arrivée comme au départ, la circulation des innombrables automobiles pour lesquelles des rues entières avaient été transformées en voies de garage, tandis que le service de voirie faisait disparaître, dès le soir même, les traces laissées par la foule populaire qui, depuis le lever du jour, s'entassait sur les pentes du rocher de Monaco.

La course a été menée presque de bout en bout par Chiron, le célèbre coureur monégasque, qu'un incident, survenu au 98^e tour, a privé de la première place. Le Grand Prix a été remporté par Moll, sur Alfa-Romeo, dont la victoire a été chaudement applaudie.

Voici la liste des coureurs qui s'étaient mis en ligne:

- | | |
|---------------------|--------------|
| 2. Earl Howe..... | (Maserati) |
| 4. Straight..... | (Maserati) |
| 8. Dreyfus..... | (Bugatti) |
| 10. Wimille..... | (Bugatti) |
| 12. Veyron..... | (Bugatti) |
| 14. Etancelin..... | (Maserati) |
| 16. Chiron..... | (Alfa-Romeo) |
| 18. Lehoux..... | (Alfa-Romeo) |
| 20. Moll..... | (Alfa-Romeo) |
| 22. Trèssi..... | (Alfa-Romeo) |
| 24. Varzi..... | (Alfa-Romeo) |
| 26. Balestrero..... | (Alfa-Romeo) |
| 28. Nuvolari..... | (Bugatti) |
| 30. Siena..... | (Maserati) |
| 32. Taruffi..... | (Maserati) |

Les résultats ont été les suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Moll (Alfa-Romeo), les 318 kilomètres du parcours en..... | 3 h. 31'31" 2/5 |
| (Moyenne: 90 k. 102) | |
| 2. Chiron (Alfa-Romeo)..... | 3 h. 32'33" 2/5 |
| 3. Dreyfus (Bugatti), arrêté au 99 ^e tour..... | 3 h. 32'39" |
| 4. Lehoux (Alfa-Romeo), arrêté au 98 ^e tour..... | 3 h. 33'18" |
| 5. Nuvolari (Bugatti), arrêté au 98 ^e tour..... | 3 h. 33'35" |
| 6. Varzi (Alfa-Romeo), arrêté au 98 ^e tour..... | 3 h. 33'38" |

S. A. S. le Prince, absent de Monaco, avait mis sa loge à la disposition de S. M. le Roi de Suède et de S. M. le Roi Alphonse XIII. Leurs Majestés et S. A. R. la Princesse Ingrid de Suède occupaient le devant de la Loge et ont suivi l'épreuve avec un visible intérêt.

On notait en outre dans la Loge Princièrre, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat ; S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire et Directeur du Cabinet du Prince, et M^{me} Henry Mauran ; le Chef d'Escadrons Millescamp, Aide de camp, et M^{me} Millescamp ; le Général et M^{me} Polovtsoff.

La Coupe offerte par S. A. S. le Prince a été remise au vainqueur par S. Exc. le Ministre d'Etat en présence de S. M. le Roi de Suède, de S. M. le Roi Alphonse XIII et de S. A. R. la Princesse Ingrid.

A l'issue de la course, M^{me} Maurice Bouilloux-Lafont et S. Exc. le Ministre d'Etat ont reçu dans les salons du Palais du Gouvernement.

La Cour d'Appel, dans son audience du 26 mars 1934, a rendu l'arrêt ci-après :

Appel, par B. F.-O., cimentier, né le 8 mars 1899, à Portomaggiore (Italie), demeurant à Nice, du jugement du Tribunal Correctionnel du 6 mars 1934, qui l'a condamné à quatre mois de prison pour escroquerie. — Acquitté.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Tristan et Ysolde

Pour la troisième fois, en ces dernières années, la saison d'opéra se termine par des représentations de *Tristan et Ysolde*. Pour couronner une saison lyrique l'on trouverait difficilement mieux qu'un pareil chef-d'œuvre. Comme précédemment, M. Franz von Höesslin, chef d'orchestre de Bayreuth, dirigea ces représentations. Cependant, si depuis trois ans, M. von Höesslin, quand on joue *Tristan et Ysolde*, reste immuable à la tête de l'orchestre, les personnages de Tristan et d'Ysolde changent chaque fois d'interprètes. D'abord ce furent M^{me} Henry Trundt et M. Graarud qui figurèrent le héros et l'héroïne d'amour ; puis c'a été M^{me} Frieda Lieder et M. Grahl ; à présent, c'est à M^{me} Hefgren et à M. Enderlein qu'incombe l'honneur d'incarner Tristan et Ysolde. Bien entendu, tous ces interprètes venant de Bayreuth, étaient et sont dignes de tous les éloges.

Il n'y a plus à parler de *Tristan et Ysolde* pour la double raison qu'il n'y a plus rien à en dire et que ce chef-d'œuvre a la très rare fortune de n'être inconnu de personne. Aujourd'hui — et cela tient du merveilleux — tout le monde, non seulement admire, mais comprend *Tristan et Ysolde*.

A la vérité, si entière compréhension d'une œuvre de passion surhumaine, de pensée orageuse, de style tourmenté, d'une surabondance orchestrale éblouissante, quasi inconcevable, par conséquent, d'accès peu aisé, a de quoi déconcerter les esprits médiocrement enclins à prendre pour argent comptant la sincérité des pires enthousiasmes. Mais un fait ne se discute guère. Et il est avéré que l'on ne rencontrerait pas, à la minute actuelle, un monsieur ou une distinguée madame qui, après avoir entendu *Tristan et Ysolde*, avouerait n'avoir pas été secoué, angoissé, bouleversé, révolutionné, par ce drame lyrique, tendu à l'excès, d'une volupté malade, d'une fougue d'expression et d'une splendeur de réalisations inouïes.

Commenterait-on de bonne foi se reconnaître inapte à saisir aucun des secrets poétiques ou musicaux du grand chef-d'œuvre wagnérien ? Au reste, pour ce qui est de *Tristan et Ysolde*, ouvrage regorgeant d'humanité et de passion, dont le sujet, emprunté à une légende celtique, est simple et clair, on ne doit point trop s'étonner qu'il ne soit pas réfractaire à l'entendement des masses. Evidemment, l'immense scène du second acte, roulant exclusivement sur la lumière de la nuit et sur l'ombre de jour, a de quoi surprendre ceux-là qui ne sont pas très familiarisés avec les transcendantales magnificences de l'obscurité allemande. Mais songe-t-on à la philosophie lorsqu'on écoute le sublime entretien de Tristan et d'Ysolde, où tous deux, défaillants de tendresse, échangent des paroles enivrées, qu'embrasent les feux du cratère orchestral ?

Plus on entend la musique de *Tristan et Ysolde*, si pleine d'éternité et de fatalité, plus l'on se sent despotiquement envahir et accaparé par elle. On ne s'appartient plus. Et l'on ne retrouve la liberté de son moi que lorsque la mort met fin à l'idéale souffrance de Tristan, et que la blonde fille d'Irlande a exhalé sa plainte immortelle.

M. von Höesslin a été, mardi, tel qu'il fut aux représentations de *Tristan et Ysolde*, les années précédentes, et tel qu'on a eu l'occasion de l'applaudir, en janvier dernier, dans deux « Galas » consacrés à d'importants fragments de la *Tétralogie*. M. von Höesslin, très en possession des traditions en honneur à Bayreuth, conduit de toute son âme allemande, avec autant de respect que de foi, le chef-d'œuvre de Wagner, s'efforçant de mettre en complet relief les multiples et grandissimes beautés qui y fulgurent. Le public associa M. von Höesslin au bruyant succès qu'il fit à M^{me} Hefgren et à M. Enderlein. A côté de ces deux protagonistes, de sérieux et indéniable talent, M^{me} Duman (Brangäne) et MM. Mestrallet (Marck) et Beckmans (Kurwenal) se distinguèrent très particulièrement.

La soirée ne fut qu'applaudissements et acclamations.

Donc, avec *Tristan et Ysolde* expira la saison d'opéra, qui eut son grand éclat avec Chaliapine et qui en aurait eu certainement davantage encore si la *Sapho* de Massenet, annoncée au programme, avait été jouée, et si l'on avait pu se pâmer aux accents et aux éblouissantes fusées de notes de M^{me} Lili Pons, promise aux dilettantes. Car une cantatrice à qui l'on donne quarante mille francs par soirée ne doit pas être une chanteuse précisément ordinaire. Mais c'était si beau et si incroyablement, peut-être, était-il sage de ne pas trop compter sur un aussi invraisemblable et sensationnel régal ?

A. C.

DANS LES CONCERTS

Le Vendredi Saint, 30 mars, on exécuta cinq des huit *Béatitudes* de César Franck. A propos de cette séance d'enchantement musical, nous ne protesterons pas contre le morcellement de l'œuvre capitale du maître, encore moins nous élèverons-nous contre le choix fait parmi les admirables *Béatitudes* — choix qui a privé le public de l'incomparable délectation d'entendre la troisième, la cinquième et la sixième.

César Franck fait figure de Saint au martyrologe des grands artistes longtemps incompris et dont l'existence ne fut qu'une suite de déceptions, une douloureuse montée au calvaire.

Condamné pour cause d'impécuniosité à une vie de fatigue et de labeur, rivié à de mesquines occupations, assurant à peine la quotidienne bouchée de pain indispensable à la subsistance de sa petite famille, Franck, résigné à son sort, et sans qu'une plainte sortit de sa bouche, n'ambitionna jamais quoi que ce soit des honneurs et des plaisirs du monde.

Cet homme marchait pur loin des sentiers obliques,
Vêtu de probité candide et de lin blanc.

Satisfait de se dévouer, du matin au soir, au modeste bonheur des siens il employait une bonne part des heures de la nuit à travailler pour lui, gardant l'incognito de son génie, préservant sa personnalité de créateur et d'artiste des contacts vulgaires. Et c'est bien de lui qu'on peut dire :

L'art fut son seul amour et prit sa vie entière.

D'une conscience inflexible, d'une intégrité et d'une élévation de caractère absolues, ayant ses élégances dans l'esprit, Franck se consolait de ses ennuis et de ses misères en composant des ouvrages où il donnait libre cours à la splendeur et à la noblesse de ses sentiments, où il exaltait la magnificence de ses rêves, ouvrages de grandiose sincérité et de conviction profonde dans lesquels l'inspiration éclate à chaque page, traçant de lumineux sillons.

Après avoir été dédaigné et ignoré par l'intelligente majorité de ces prétendus connaisseurs, toujours prêts aux emballements irraisonnés et aux mépris que rien n'explique, César Franck est, depuis pas mal d'années déjà, compris et admiré non seulement par l'élite, mais par la foule. L'instant de la justice est venu pour ce parfait artiste, comme elle vint pour l'immense et génial Berlioz. Franck appartient à la lignée des musiciens élus qui font passer sur un auditoire le divin frisson. Son style, est celui des grands. Généreux en ses moyens d'expression, cet austère atteint souvent au sublime. (Rappelez-vous la large et éloquente phrase, saluée par une mirifique fanfare de trompettes triomphales dans l'*intermède Symphonique de Rédemption*).

Dans sa production si fournie, Franck ne s'est pas borné à n'écrire que des œuvres de caractère religieux. Certes, rien dans ses nombreux ouvrages, ne dépasse les *Béatitudes*. Mais quelles compositions que la *Symphonie en Ré mineur*, *Psyché*, *Ruth*, les *Eolides*, le *Chasseur Maudit*, *Rebecca*, *Rédemption*, sans oublier les morceaux de musique de chambre ! Quelle superbe partition que la partition d'*Hulda*, conçue pour le théâtre, et qui devrait figurer en bonne place aux répertoires de toutes les scènes lyriques ! Quelle partition remarquable que *Giselle*, laissée inachevée par Franck, et que de pieuses mains terminèrent avec respect et adoration !

Sans cesse, César Franck se complut sur les cimes qui le rapprochaient du ciel. C'était une sorte d'Olympien — si pareil vocable se peut employer pour un mystique de si haute façon — qui voyait vaste, pensait grand et dont la musique ne disait que de belles choses.

Nonobstant quelques très heureuses tentatives dans le domaine profane, l'on peut affirmer que, pour Franck, comme pour le Christ, son royaume n'était pas de ce monde. Hanté par de saintes images, les yeux fixés sur les célestes parvis, il ne prêtait qu'une assez médiocre attention aux actions des pâles humains, s'agitant sur la

terre. Les grossièretés de la réalité offusquaient et offensaient ce solitaire, fervent de l'Idéal, qui, pour fuir les tristesses et les cruautés d'ici bas, se réfugiait dans un rêve divin. Aussi, s'il lui arrivait d'avoir à peindre des mortels, n'hésitait-il pas à emprunter à sa palette les couleurs les plus sombres. Et même a en exagérer la violence. Franck ne considérait pas absolument tous les hommes comme des *chasseurs maudits*. Il voyait en eux des êtres voués au malheur, jouets de la brutalité des passions, proie de l'inévitable péché. Et les magnificences de son langage sonore ne dissimulaient pas toujours la sévérité de ses amertumes. Mais s'il avait à faire parler le Christ ou l'un des anges, alors tout, dans sa musique, s'emplissait de sérénité et de suavité, tout prenait une couleur sacrée ; les notes s'agenouillaient, se parfumaient d'encens.

Dans les *Béatitudes* imprégnées du sentiment religieux le plus élevé, œuvre de foi ardente en la suprême divinité, source de toute beauté, Cesar Franck a laissé à plein déborder son âme suprêmement chrétienne. Tantôt c'est une scène d'un charme incomparable, où l'orchestre, exquis en ses douceurs seraphiques, enveloppe la voix du Christ d'aériennes et adorables bouffées mélodiques, tantôt c'est un morceau d'une déclamation ample et large d'une haute élégance musicale, tantôt c'est un chœur faisant sonner à l'*Hymne à la joie* qui termine génialement la IX^{me} *Symphonie*. Il faudrait citer tant et tant de pages méritant l'admiration, que nous nous en tiendrons là.

Le vendredi, 30 mars, le public, ressentant la grande émotion qui se dégage des chefs-d'œuvre, écouta avec le plus sincère ravissement les beautés qui émaillent et illustrent l'œuvre Franckiste. A la fin, quand eut éclaté le formidable et splendide Hosanna qui clôt triomphalement la maîtresse partition, les auditeurs applaudirent avec infiniment d'enthousiasme et le chef d'orchestre grec, M. Mitropoulos, et les artistes ayant chanté les soli : MM. Anési, Beckmans, Mestrallet, Chiesa, Conte et M^{mes} Stappen et Moulin A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre mars mil neuf cent trente-quatre, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-sept mars même mois, vol. 246, n^o 16, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco,

M. Léon-Alfred-Alexandre ROUX, directeur de la Compagnie d'Assurances « L'Union », Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant et domicilié n^o 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis de :

M. Johannès - Frédéricus - Samuel ESSER, docteur en médecine, demeurant et domicilié « Villa de Millo », n^o 33, rue de Millo, à Monaco-Condamine, veuf, en premières noces, de M^{me} Olga - Aleida HAZELHOFF-ROELFZEMA et marié, en deuxièmes noces, avec M^{me} Alida KONING,

Un corps de bâtiment, dit « Villa Yvonne », situé rue de la Colle, à Monaco-Condamine, élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et caves, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, cadastré n^{os} 125 P et 127 P de la Section A.

Cette acquisition a eu lieu moyennant, en bloc et à forfait, le prix principal de *deux cent quatre-vingt mille francs*, ci..... **280.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le cinq avril mil neuf cent trente-quatre.

Pour extrait :
(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze mars mil neuf cent trente-quatre, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-sept mars même mois, vol. 246, n^o 14, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco,

M^{me} Gabrielle - Annette COURTIER, épouse de M. Jean-Baptiste-Joseph BILON, industriel, avec lequel elle demeure et est domiciliée n^o 7, cours Grandval, à Ajaccio (Corse), a acquis :

De M. Johannès-Frédéricus-Samuel ESSER, docteur en médecine, demeurant et domicilié « Villa de Millo », n^o 33, rue de Millo, à Monaco-Condamine, veuf, en premières noces, de M^{me} Olga-Aleida HAZELHOFF-ROELFZEMA et marié, en deuxièmes noces, avec M^{me} Alida KONING,

1^o Une maison de rapport appelée *Villa Bellevue*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et caves, située n^o 39, rue Plati, quartier de la Colle, à Monaco-Condamine, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-six mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 71 P de la Section A ;

2^o Une maison de rapport, élevée en partie sur terre-plein et partie sur caves, d'un rez-de-chaussée, à usage d'atelier de serrurerie (Giangiacomi) et d'entrepôt (Société Martini et Rossi), de deux étages, avec quatre fenêtres à l'étage, sur rue, et mansardes, située n^o 5, rue de la Colle, à Monaco-Condamine, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, cadastré sous le n^o 126 de la Section A.

Cette acquisition a eu lieu moyennant, en bloc et à forfait, le prix principal de *quatre cent soixante mille francs*, ci..... **460.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le cinq avril mil neuf cent trente-quatre.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Société Nouvelle des Moulins de Monaco
Société Anonyme Monégasque au Capital de 250.000 francs
Siège Social : Avenue de Fontvieille, à Monaco.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le vendredi 4 mai 1934, à 10 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur le quatrième exercice social clos le 31 janvier 1934 (art. 38 des Statuts) ;
- 2^o Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur le quatrième exercice clos le 31 janvier 1934 ;
- 3^o Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice précité et décharge à qui de droit ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1934 ;
- 6^o Questions diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à la dite Assemblée, déposer au Siège Social, cinq jours au moins avant cette Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt en l'étude de M^e Settimo, notaire à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Lundi 16 Avril 1934, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4^o Application des bénéfices ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5^o Ratification, s'il y a lieu, de nomination d'Administrateur ;
- 6^o Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriétés) ;
- 7^o Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 8^o Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1^o Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans les caisses d'un agent de change, d'un notaire ou d'une banque, remettre le pouvoir au dépositaire, qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ;

2^o S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

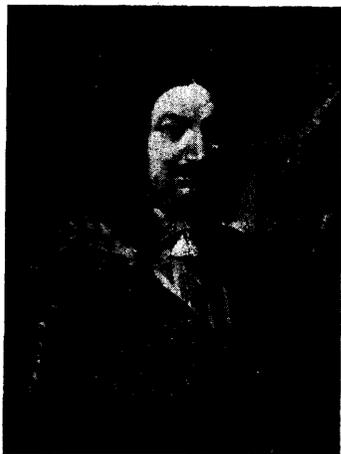
La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — *Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LES ŒUVRES D'ART DU PALAIS PRINCIER

Parmi les œuvres d'art que les Princes ont pu sauver de la dispersion des collections qui enrichis-



saient le Palais avant la Révolution, on remarque un portrait de Honoré II, Prince de Monaco, par Philippe de Champaigne.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le dix-sept novembre mil neuf cent trente-trois.

Le fonds de commerce de bijouterie-joaillerie, connu sous le nom de *Janesich*, ex-Gousticker, sis à Monte-Carlo, avenue des Beaux-Arts, immeuble de l'Hôtel de Paris,

Et le fonds de commerce de bijouterie-joaillerie connu sous le nom de *Marigold*, sis à Monte-Carlo, avenue de Monte-Carlo,

Dépendant de la succession de M. Albert-Joseph-Jean-Léopold JANESICH.

Ont été adjugés à M^{me} Suzanne-Joséphine-Angèle VANDENBROUCKE, sans profession, demeurant à Paris, 62, avenue du Maréchal-Foch, veuve dudit M. Janesich.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 5 avril 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en Droit, Notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le douze mars mil neuf cent trente-quatre, M^{me} Emma STORTI, repasseuse, veuve de M. Oswaldo DELLA CASA, demeurant à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud, a cédé à M. Ernest BIAMONTI, caissier-comptable, et M^{me} Emma NARDINELLI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 4, rue Sainte-Suzanne, le fonds de commerce de blanchisseuse, repasseuse, qu'elle exploite à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 5 avril 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

(Supplément aux Lectures pour Tous d'Avril 1934)

UN SUCCÈS ! UN SECRET ! UN JEU DE MOTS !

La nouvelle formule des Lectures pour Tous : Un roman complet dans un magazine complet a obtenu un succès formidable. Il est vrai que, seule, cette grande revue peut donner pour la modeste somme de 5 francs un minimum de 10.000 lignes : soit un roman de plus de 5.000 lignes et 5.000 lignes d'articles variés d'actualités, de voyages, d'histoire, sans compter les pièces de théâtre et les pages d'humour. « C'est, disait un spirituel critique, la revue qu'on relit parce qu'on la relit ! » Dans le numéro d'avril, paraît un étonnant roman d'aventure de G.-G. Toudouze : *Le Secret de l'île d'acier*.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES AU PRINTEMPS

Allez goûter le charme nouveau que vous offrent les Alpes dans leur parure printanière. Vous pouvez le faire au cours d'une excursion saine, sportive et confortable de Nice à Grenoble et à Aix-les-Bains en autocars P.-L.-M.

Entre Nice et Grenoble, deux itinéraires vous sont offerts : l'un par la Route que Napoléon suivit à son retour de l'île d'Elbe : Cannes, Grasse, Digne et les lacs de Laffrey ; l'autre par les gorges de la Mesela, Digne, le col de la Croix-Haute, Monestier-de-Clermont.

De Grenoble à Aix-les-Bains, vous franchirez le col de Porte et traverserez le Massif de la Grande Chartreuse.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

DKS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934